

LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE**Séance du 29 avril 2026****Membres en exercice :**

Date de la convocation: 21/04/2026

15*Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 30, s'est réunie sous la présidence de Floriane GACHON Maire***Présents : 13****Votants : 15****Pour : 15****Contre : 0****Abstentions : 0****Présents** : Floriane GACHON, Alain RAYNALDY, Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON, Benoît COURANT, Sébastien RAYNAL, Christelle SUDRE, Céline FOURNIER, Amélie DA CRUZ, Nadège PANOUILLOT, Marilys TICHIT, Coralie ROUSSON, Florian TICHIT**Représentés** : Céline HÉLIAS représentée par Floriane GACHON, Sébastien JACQUES représenté par Alain RAYNALDY**Excusés :****Absents :****Secrétaire de séance** : Patrice BRINGER**Objet : Subventions de fonctionnement accordées aux associations diverses pour l'année 2026 - DE_2026_032**

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des différentes demandes de subventions adressées par diverses associations.

Où l'exposé du Maire, les membres de l'assemblée municipale,

Considérant que ces associations ont des activités et des objectifs d'intérêts communaux, décident à l'unanimité :

- D'allouer une subvention forfaitaire comme précisée ci-dessous pour l'année 2026 :

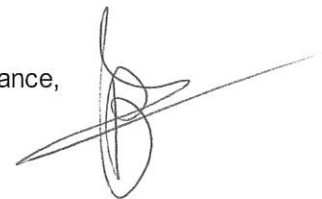
Associations	Montant subvention
Association des parents d'élèves école de Lachamp-Servières	1 000,00 €
Les Restaurants du cœur	50,00 €
Ligue contre le cancer	50,00 €

- Autorise Madame le Maire à procéder au versement des subventions accordées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures:

Le Maire,
Floriane GACHON

Le secrétaire de séance,
Patrice BRINGER


Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12/05/2026
et publié ou notifié
le 12/05/2026



Date de transmission de l'acte: 12/05/2026
Date de réception de l'AR: 12/05/2026
048-200083335-DE_2026_032-DE
A G E D I